

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **54 (1918)**

Heft 36-37

PDF erstellt am: **26.07.2024**

Nutzungsbedingungen

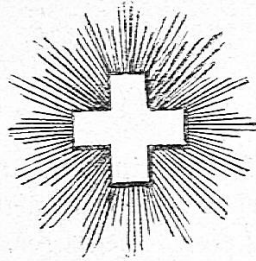
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>



L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise.* — *Chronique neuchâteloise.* — *Divers :*
Cours d'éducation physique. La disette du papier. — *Bibliographie.* — PARTIE
PRATIQUE : *La leçon en plein air : Géographie locale.* — *Récitation.* — *Scien-*
ces naturelles : Le pluviomètre. — *Le dessin à l'école primaire.* — *Arithmé-*
tique. — *Problèmes pour les maîtres.*

CHRONIQUE VAUDOISE

Un vétéran. — M. Auguste Baud, instituteur à Clarens, breveté en 1867, et dont on a fêté l'an passé la cinquantième année d'enseignement, vient de donner sa démission. Cinquante et un ans de bons et loyaux services, cela représente une belle somme de travail, de patience, de dévouement. Cela dénote aussi une robuste constitution. Nos félicitations et nos vœux accompagnent dans sa retraite ce bon serviteur du pays. A. R.

*** **Traitement du corps enseignant veveysan.** — Le Conseil communal de Vevey, après une longue discussion, a adopté le préavis municipal, — auquel se ralliait la Commission, que défendit avec insistance M. le syndic Eug. Couvreur, — et qui augmente de fr. 700 le traitement des instituteurs et de fr. 500 celui des institutrices. Les allocations pour renchérissement de la vie étant supprimées, Vevey, seconde ville du canton, tombe au quatrième rang pour le chiffre des traitements de son corps enseignant, après Lausanne, Montreux et La Tour-de-Peilz. A. R.

*** **Chants obligatoires.** — Le Département de l'Instruction publique a fait parvenir aux Commissions scolaires un certain nombre d'exemplaires des *Chants obligatoires pour les Ecoles primaires des cantons romands*. Ce nouveau recueil est destiné aux cours complémentaires. Il renferme 26 morceaux. Les 14 premiers sont nos chants nationaux les plus populaires, désignés à la suite d'un plébiscite organisé dans nos cantons romands; les 12 derniers sont les chants patriotiques cantonaux les plus appréciés.

L'étude de ce recueil permettra, espérons-le, aux citoyens suisses romands, toutes les fois qu'ils se trouveront en nombre, d'entonner et de mener jusqu'au bout, sans accroc, nos chants nationaux qu'on aime bien, mais qu'on connaît souvent mal.

C'est à la conférence des Chefs des Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande que nous devons ce petit recueil, d'un format pratique et qui sera le bienvenu dans nos cours complémentaires. A. R.

*** **Legs.** — Dans ses dispositions de dernière volonté feu Mlle Fanny Develey a légué fr. 100 à la Caisse de secours et invalidité de la S. P. V.

Nous acceptons ce don avec reconnaissance et sommes heureux de constater que le nombre s'accroît de ceux de nos collègues qui songent à faire bénéficier notre Caisse de secours de leurs libéralités. A. R.

*** **Directeurs de sociétés de chants.** — Etant donné que l'Association projetée admettra dans son sein des directeurs non membres de la S. P. V., le Comité de celle-ci a décidé, dans sa dernière séance, de laisser au Comité d'initiative nommé l'an dernier, le soin d'organiser l'Association des Directeurs de sociétés de chant. A. R.

*** **Assurance-maladie.** — Ceux de nos collègues qui s'en occupent ne devraient-ils pas demander à la Direction que la maigre rétribution qui leur est allouée soit augmentée jusqu'à être équivalente à celle qui est attribuée aux secrétaires-caissiers des Retraites-Vieillesse? Celles-ci exigent moins de travail que celle-là. A. R.

*** **Là où il y a de la gêne...** La Commission scolaire d'une de nos bonnes petites villes a fait savoir à l'un de ses instituteurs — en s'appuyant sur je ne sais quel texte de loi, — qu'elle ne tolérerait point qu'il se livrât en dehors de sa classe à tel genre d'activité qui convenait à notre collègue et devait lui permettre de conjurer, en partie, la crise du renchérissement...

« On vous permettra, voulut bien ajouter l'un des membres de la dite Commission, de conserver vos fonctions dans la S. P. V., et même de vous occuper de nos Assurances scolaires! » Notez que ces Assurances, qui comptent des centaines d'enfants, exigent de la part de l'instituteur qui a bien voulu s'en occuper une forte dose de dévouement et une dépense de temps assez considérable.

Instituteurs, mes frères, vous tous que la nécessité oblige à vous livrer à une occupation accessoire pour parfaire votre gain, tenez-vous bien! A. R.

*** **Budget de guerre.** — Nous recevons d'un de nos collègues l'intéressant budget ci-dessous, qui nous paraît établi avec la plus stricte économie et qui montre, avec toute la clarté désirable, que les récentes augmentations de traitement sont loin de compenser le formidable renchérissement de la vie que nous a valu la guerre :

« Je vis dans un village de la montagne, avec ma femme et cinq enfants, dont le dernier a moins de deux ans. J'ai donc *droit, par mois*, à :

Pain : 6 × 225 g. ;

1 × 150 g. ; 1,500 kg. × 30 = 45 kg. à 70 c. = Fr. 31 50

Farine : 6 × 350 g.

1 × 500 g. ; 2,600 kg. à 80 c. Fr. 2 08

Lait : 2 × 1/2 l.

5 × 4 l. ; 6 l. × 30 = 180 l. à 34 c. = Fr. 61 20 (ristourne déduite)

Fromage : 2 × 500 g.		
4 × 250 g. ; 2 kg. à fr. 3.80 =	Fr.	7 60
Beurre : 6 × 150 g. = 0.900 kg. à fr. 7.50 =	»	6 75
Graisse : 6 × 350 g. = 2.100 kg. à fr. 6.50 =	»	13 65
Sucre : 7 × 600 gr. = 4.200 kg. à fr. 1.36 =	»	5 71
Riz : 7 × 300 g. = 2.100 kg. à fr. 1.07 =	»	2 25
Macaronis : 7 × 200 g. = 1.400 kg. à 1 fr. 40 =	»	2 —
Pommes de terre. : 6 × 8 1/3 kg. = 50 kg à fr. 45.— =	»	22 50
	Total	Fr. 155 24 (prix d'août)

Et il est reconnu que les *cartes* ne « forcent » pas la ration !...

Je compte, en outre, comme strict nécessaire :

Eclairage : par mois :	Fr.	4 —
Bois : environ 2 moules à fr. 90.— ; par mois :	»	15 —
Savon : 3 morceaux	»	6 —
Café : 1 kg.	»	4 20
Chicorée : 3 paquets	»	2 10
Sel : 3 kg.	»	— 90
Epices :	»	1 20
Alcool à brûler : 1 l.	»	2 50
Légumes (verts et secs, complément du jardin) :	»	15 — = Fr. 50 90
Sucre pour confitures : 7 × 4 kg. p ^r l'année; par mois 2 1/3 kg. =	»	3 18
Report des denrées contingentées		» 155 24
	Total :	Fr. 209 32
Traitement mensuel :		» 200 —

Déficit : Fr. 9 32

Jours sans viande (et sans vin !) : 30 ou 31 par mois, sauf en février...

Remarques : 1. La commune fournit le bois nécessaire au chauffage *exclusif* de la salle d'école; par contre tous les habitants peuvent s'en procurer à prix relativement réduit (80 à 100 fr. les 4 st.)

2. Le jardin est petit et loin de fournir autant ici qu'à la plaine, et tous les légumes n'y arrivent pas à maturité.

J'ai onze ans d'enseignement, donc 600 fr. d'augmentation de l'Etat, moins contribution à la pension de retraite fr. 65.— = fr. 535,— par an.

A prendre là-dessus :

12 fois le déficit mensuel de 9 fr. 32, soit fr. 111,84. — Les habits, chapeaux, chaussures, pour 7 personnes. — Impôts. — Collectes (à l'église, à domicile!) — Don national. — Cotisations à Caisse de secours et aux sociétés locales (tir et chant). — Abonnements au journal local et à l'*Educateur*. — Et tant d'autres choses, sans parler du service militaire où je n'ai pas le bonheur d'être officier, ni de l'assurance sur la vie qui permettrait à ma famille de ne pas mourir de faim immédiatement si je venais à manquer avant « la retraite » !...

Je demande pardon aux autorités cantonales et communales d'avoir pris sur le temps que j'aurais dû consacrer à ma noble tâche d'instituteur celui qu'il m'a fallu pour rédiger ce tableau, et prie M. A. Suter de m'excuser si je ne puis assister aux cours de philosophie de l'Université, malgré mon vif désir de sortir

de l'état de médiocrité (intellectuelle, cela va sans dire...) où je me vois forcé de me complaire... »

Rien ne vaut l'éloquence des chiffres. Ceux de ce « budget de guerre » ne justifient-ils pas la demande d'allocations supplémentaires présentée au Grand Conseil par M. le député Maillefer, dans la dernière session parlementaire, et acceptée par le Conseil d'Etat ?

A. R.

*** **Don national.** — On nous prie de demander au corps enseignant vaudois de bien vouloir user de son influence auprès de la population du canton pour que les *journées vaudoises pour le Don national*, organisées à Lausanne les 5 et 6 octobre, viennent augmenter notablement le produit de cette œuvre dans le canton de Vaud. On sait que, sur près de 6 millions recueillis en Suisse jusqu'ici, ce canton a donné à peine fr. 250 000. Telle petite rue de Zurich ou de Bâle a donné plus que maint opulent district campagnard !

L'Association des Vaudoises, chargée du marché agricole qui se tiendra sur Montbenon, serait heureuse de recevoir tous les produits qui pourront être vendus au profit de l'œuvre, quelle qu'en soit la nature. Ces produits sont à adresser au concierge du Casino de Montbenon.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Le renchérissement. — Le Comité central de la Société pédagogique neuchâteloise vient d'adresser les deux lettres suivantes aux autorités communales et cantonales :

Neuchâtel, ce 10 septembre 1918.

Aux autorités communales et scolaires de la République et Canton de Neuchâtel.

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous communiquer la requête ci-jointe que nous venons d'adresser au Conseil d'Etat pour que celui-ci veuille bien prendre, de concert avec les Communes, toutes mesures nécessaires permettant au Corps enseignant de traverser le moins mal possible la crise économique redoutable de l'époque actuelle.

Nous sommes bien persuadés que les Autorités de notre Canton comme aussi celles de nos Communes neuchâteloises comprendront la légitimité de notre demande et sauront trouver une solution satisfaisante.

Nous vous prions d'agréer avec l'expression de notre dévouement, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Société pédagogique Neuchâteloise : Le Comité central, Fritz HOFFMANN, président ; Emile AMEZ-DROZ, secrétaire.

Neuchâtel, le 4 septembre 1918.

Au Conseil d'Etat de la République et Canton de et à Neuchâtel.

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers,

Le 14 septembre 1917; le Conseil d'Etat décidait, ensuite d'une requête du Comité central de la Société pédagogique, d'accorder des allocations de renchérissement aux membres du Corps enseignant des écoles communales, s'appuyant

sur le décret du Grand Conseil portant octroi de pleins pouvoirs au Conseil d'Etat, ainsi que sur le décret accordant des allocations pour cause de renchérissement de la vie aux titulaires de fonctions publiques cantonales.

Dès lors, le Grand Conseil, dans ses sessions de novembre 1917, revisait tous les traitements des magistrats et fonctionnaires de l'administration cantonale, ainsi que ceux des corps enseignants de tous les degrés, dans le sens d'une amélioration importante. Le corps enseignant primaire, en particulier, accueillait avec joie et reconnaissance les nouvelles dispositions de la Loi. Il espérait pouvoir enfin remplir sa tâche sans avoir toujours le souci inquiétant et déprimant de ne pouvoir subvenir à son entretien et à celui de sa famille.

Malheureusement, le renchérissement continua de jour en jour. Les prix des denrées absolument nécessaires à l'existence sont tels qu'aujourd'hui la situation est pire que l'an dernier, malgré les améliorations de salaire accordées. Le Conseil d'Etat neuchâtelois l'a si bien compris qu'il vient de voter de nouvelles allocations aux fonctionnaires de l'administration cantonale qui ont bénéficié, comme le corps enseignant, des améliorations de traitement en 1917.

Le Comité central de la Société pédagogique espérait toujours ne pas avoir besoin de recourir à nouveau aux autorités, pour demander des allocations nouvelles. Les instituteurs et institutrices ont employé tous les moyens à leur portée pour réduire le coût de l'existence. Nos mères de famille ont vaillamment fait tous leurs efforts pour faire croire à l'aisance, alors que, le plus souvent, il n'y avait, chez beaucoup d'entre nous, que la misère en habits noirs. Etrange situation qui pouvait faire croire que nous étions des privilégiés, alors que nos salaires, même améliorés, sont au-dessous des exigences actuelles de l'existence. Le tableau suivant est assez éloquent par lui-même pour montrer la situation dans laquelle se trouvent tous les employés à traitement fixe. Les chiffres que nous donnons sont, pour la plupart, ceux fixés en juillet par le Commissariat des guerres et affichés dans les magasins. Dès lors même, plusieurs denrées ont subi une hausse nouvelle.

	1914	1918		1914	1918
Pain, le kg	0.35	0.70	Sucre	0.48	1.48
Farine	0.48	0.85	Lait, le litre.....	0.24	0.40
Cacao.....	2.80	5.60		(0.36 av. bonif)	
Café.....	2.60	4.20	Viande de veau, le kg..	2.40	6.—
Chicorée.....	0.80	3.50	» » bœuf.....	2.—	5.40
Fromage.....	2.40	3.70	» » porc.....	2.20	8.50
Graisse.....	2.40	6.50	OEufs, la pièce.....	0.09	0.35
Huile, le litre.....	1.50	5.40	Beurre, le kg.....	4.—	7.80
Pois.....	1.50	3.—	Pommes de terre.....	0.12	0.32
Savon.....	1.40	5.20	Confitures.....	1.—	2.—
Soude.....	0.12	0.55	Vin ordinaire, le litre..	0.50	1.60
Pétrole, le litre.....	0.23	0.80	Amidon, le kg.....	0.70	3.20
Vinaigre.....	0.35	1.—	Coke, 100 kg.....	6.—	30.—
Orge, le kg.....	0.44	1.30	Briquettes.....	4.80	20.—
Gruau.....	0.50	1.42	Anthracite.....	6.20	28.50
Riz.....	0.60	1.06	Laine, le kg.....	12.—	46.—
Semoule.....	0.40	0.80	Fil, la bobine.....	0.40	1.90

Notons que ce tableau ne mentionne pas les vêtements, ni la chaussure, ni la pharmacie, ni le bois, etc. Seuls les logements n'ont pas augmenté, ou peu. Le coût de l'existence est plus du double aujourd'hui qu'il n'était en 1914. Or, nos traitements, insuffisants déjà en 1914 (voir notre rapport de 1913), n'ont été améliorés en 1917 que du 30% environ. Cette augmentation suffira peut-être pour l'après-guerre, mais aujourd'hui, à l'entrée d'un hiver qui s'annonce fort difficile, le corps enseignant n'est pas en situation de pouvoir acheter le combustible nécessaire, ni de faire les approvisionnements obligatoires, en pommes de terre par exemple.

La cherté de la vie est sans doute exceptionnelle; c'est pourquoi nous demandons que les autorités prennent des mesures exceptionnelles aussi, qui nous permettent de traverser le moins mal possible cette crise redoutable, en accordant des allocations de renchérissement suffisantes, tenant compte des situations de famille.

De toutes parts, autour de nous, on s'évertue à faciliter, autant que possible, le passage de ces moments difficiles. C'est ainsi qu'à Zurich, malgré des améliorations de salaire plus importantes encore qu'à Neuchâtel, tous les fonctionnaires et membres du corps enseignant bénéficient d'allocations mensuelles de guerre de 60 fr. plus une indemnité de famille de 15 fr., plus 10 fr. pour chaque enfant, et cela avec effet rétroactif au 1^{er} avril 1918 (votation populaire du 1^{er} septembre 1918).

Les villes de Berne et de Bâle viennent de prendre, ou sont en train de prendre des mesures plus importantes encore pour tous les fonctionnaires, y compris naturellement les membres du corps enseignant.

Le Conseil d'Etat de Berne, au surplus, vient de décider de fournir à tous ses employés de la tourbe à des prix avantageux, se chargeant même de tous les frais de transport et de camionnage.

En ce qui concerne le personnel fédéral, les chambres fédérales accordèrent, en 1917, des allocations de renchérissement se montant à 450 fr. pour les célibataires, 700 fr. pour les mariés, plus 100 fr. par enfant. En mai 1918, l'Union fédérale du personnel a demandé un supplément de 600 fr. dont 300 fr. à verser de suite. Personne n'a contesté sur ce point le bien-fondé des revendications du personnel fédéral, et celui-ci a obtenu satisfaction.

Or, la vie, sauf le logement, n'est pas plus chère à Berne, Zurich et Bâle qu'à Neuchâtel ou à la Chaux-de-Fonds. Elle n'est pas plus chère non plus pour les fonctionnaires fédéraux de tous ordres, des postes ou des C. F. F., que pour les instituteurs. Il n'est donc pas téméraire que le corps enseignant demande à être mis au bénéfice des mêmes dispositions.

Nous demandons expressément que les autorités prennent des mesures nous permettant, non seulement de nous procurer assez tôt les provisions nécessaires en légumes, pommes de terre, combustible, etc., mais aussi de faire face aux obligations de l'existence. Il importe d'agir vite, et nous nous permettons d'insister auprès du Conseil d'Etat et des autorités communales pour que toutes mesures suffisantes soient prises sans tarder.

Nous saisissons l'occasion pour exprimer à nos autorités toute notre gratitude

pour les mesures permanentes prises en 1917 et pour celles exceptionnelles qui pourront être prises en 1918.

Veillez recevoir, Monsieur le Président et Messieurs les Conseillers, avec l'assurance de notre dévouement, nos salutations respectueuses.

Au nom du Comité central de la Société pédagogique : Le président, Fritz HOFFMANN, instituteur ; le secrétaire, Emile AMEZ-DROZ, instituteur.

DIVERS

Cours d'éducation physique. — *Ile de St-Pierre, 28-31 août 1918.* — Les mânes de Rousseau ont dû tressaillir d'aise : les gazons de l'île foulés par des hommes nus, ardents à la course, aux exercices physiques, au jeu ; les grandes questions touchant à la santé du corps et de l'âme débattues à l'ombre des vieux arbres historiques, la gymnastique évoluant vers plus de simplicité, de naturel.

Il faut reconnaître que nos leçons-types sont entachées de pédantisme, de mécanisme, d'empirisme et même de militarisme ! Exercer les muscles doit être une action agréable, un libre épanouissement, et l'enseignement du Dr Messerli, directeur du cours avec M. Chapuis, contribue à vivifier nos leçons, en les rendant plus savantes et plus adaptées au caractère de l'enfant. Qu'on parcoure la suite des exercices proposés par M. Messerli aux moniteurs de Vidy-Plage, la grande école lausannoise de culture physique, et l'on se rendra compte de la simplification apportée à notre enseignement de la gymnastique. Tous les participants — une trentaine, de Neuchâtel, Fribourg et Jura bernois — ont été enchantés de compléter leurs connaissances en physiologie tout en suivant la tendance très libérale qui fait place aux sports, à l'athlétisme en culture physique.

Le cours a été visité par MM. les colonels Biberstein et Guisan, le maire de Neuveville, les officiers des fortifications de Morat et plusieurs membres du corps enseignant. Il contribuera certainement à intensifier la pratique des exercices physiques dans nos cantons. C. J.

***** La disette de papier.** — Le papier de journaux, qui coûtait fr. 0,37 le kg. avant la guerre, sera facturé fr. 1,15 dès le 1^{er} janvier 1919.

Au nombre des mesures destinées à parer à la disette de papier qui seront prises, dit-on, par le Département fédéral de l'économie politique figureraient, d'après la *Tribune de Lausanne*, les deux suivantes :

- Interdiction des annonces dans les organes de sociétés ;
- Interdiction des organes de sociétés.

On serait bien aimable de nous dire comment on entend les concilier, puisque, si la publication des organes de sociétés est interdite, il est superflu de leur défendre de publier des annonces ! Il est vrai que, pour la plupart d'entre eux, entre autres pour l'*Educateur*, la suppression des annonces équivaldrait à un arrêt de mort. Pendant que nos principaux journaux pédagogiques, qui sont tous des organes de sociétés, seraient étranglés sans phrases, la *Feuille* et la *Nation* continueraient sans doute à toucher leur contingent de papier, pour la plus grande édification d'un public éminemment neutral. Vive la liberté !

BIBLIOGRAPHIE

Exercices de lecture expliquée, par Henri Duchosal, Directeur de l'école supérieure des jeunes filles de Genève. Payot & C^{ie}, Lausanne. 1 fr. 50.

L'excellent petit livre dont nous signalons aujourd'hui la publication ramène l'attention sur l'importance et le but des leçons de lecture. Alors que les manuels de lecture expliquée abondent en France, ce genre d'ouvrage est inconnu chez nous; le livre de M. Duchosal comble donc une lacune en Suisse romande. Non pas que la lecture expliquée ne soit pas pratiquée dans nos écoles; la façon de donner une telle leçon est au contraire l'un des sujets sur lesquels les maîtres de l'école d'application de Lausanne, notamment, insistent le plus, et il y a plus de trente ans qu'une leçon de lecture expliquée est exigée des candidats aux places d'instituteurs dans cette ville. Toutefois, les opinions sont encore très divergentes sur le parti à tirer d'un texte, et lorsqu'un guide aussi expert que le distingué directeur de l'École supérieure des jeunes filles de Genève s'offre à nous, il convient de l'accepter avec reconnaissance.

L'*Educateur* (nos 7 et 9, 1917, et no 28-29, 1918) a eu la primeur des pages par lesquelles débute ce manuel. Les 42 textes qui le composent permettent une application intégrale des idées développées dans les articles précités; chacun de ces textes est suivi d'un schéma méthodique groupé selon l'ordre: But, plan, idées; vocabulaire et grammaire; exercices. Une disposition typographique très heureuse donne à ce petit livre un air avenant.

Dans le choix des textes, on reconnaît à la fois un fin lettré et un pédagogue averti. Ils ont l'immense avantage d'être à la fois courts et complets, et cette double condition est indispensable à la vie de la leçon. Chaque morceau peut être traité dans son ensemble, comme un tout inséparable, ce qui permet de donner à la leçon une unité et un intérêt qu'elle garde difficilement lorsqu'un texte trop long doit être scindé en plusieurs fragments. E. B.

Annales de la Société suisse d'hygiène scolaire pour 1917. Rédacteur: Dr F. Zollinger, secrétaire de la Direction de l'Instruction publique du canton de Zurich. — Zürcher & Furrer: Zurich.

Ce volume renferme les remarquables travaux présentés à l'assemblée générale de la Société suisse d'hygiène scolaire tenue à Langenthal, les 12 et 13 mai 1917. L'*Educateur* a rendu compte en son temps de cette réunion et des rapports qui y ont été présentés (voir *Educateur*, 1917, N^o 21); nous nous dispenserons donc de les analyser à nouveau, et rappellerons seulement que le sujet central à l'ordre du jour était: *Le développement physique de la jeunesse masculine et féminine suisses*, sujet que chacun des cinq rapporteurs (Dr Matthias, Zurich; prof. E. Hartmann, Lausanne; colonel H. Heusser, Bâle; Mlle A. Freund, St-Gall; Dr A. Kraft, Zurich) avait envisagé à un point de vue spécial.

À la suite de ces importants travaux, on trouvera de plus, dans ce volume, l'annuaire de la Société suisse pour la protection de l'Enfance (Rédacteur: M. A. Wild, pasteur à Zurich).

OUVRAGES EN SOUSCRIPTION:

Le livre d'Or du Canton de Vaud, par H. Delédevant et M. Henrioud. Edition

Spes, Lausanne et Vevey. Prix de souscription, payable en trois années, 25 fr. 50.

Sous ce titre, les éditions Spes mettent en souscription un répertoire général des familles bourgeoises du Canton de Vaud. Ce répertoire comprend environ 10 000 noms, avec des renseignements précis sur l'ancienneté et l'origine des familles et la mention de leurs personnages marquants. On conçoit l'intérêt d'une telle œuvre au moment où l'infiltration étrangère mêle des éléments toujours plus divers à nos populations autochtones. Il n'est indifférent à aucun de nous, par le temps qui court, que sa qualité de Suisse authentique, et de Vaudois par surcroît, soit consignée dans un ouvrage de ce genre.

Les Procurations à l'Assemblée provisoire vaudoise de 1798, par L. Mogeon. 1 fr. 50 au lieu de 2 fr. pour les lecteurs de l'*Educateur*, jusqu'au 1^{er} novembre.

Cette brochure, extraite de la Revue historique vaudoise, renferme des détails inédits sur les premiers jours de la Révolution vaudoise. Elle s'adresse à tous ceux qui désirent connaître un peu plus complètement l'histoire vaudoise de la fin du XVIII^e siècle en prenant connaissance des documents renfermés aux archives, entre autres les « Procurations », c'est-à-dire les pleins pouvoirs accordés par les communes à leurs représentants. Comme nous le disait un magistrat vaudois, il y a là toute une série de points intéressants pour ceux qui veulent se rendre compte de la manière dont s'est formé le Canton de Vaud indépendant.

PARTIE PRATIQUE

LA LEÇON EN PLEIN AIR

Degré inférieur. 2^e année.

Géographie locale: Les climats. Notre climat.

*En classe, le 5 mars.*¹ Le chauffage central ne marche pas. Le thermomètre s'obstine à ne pas dépasser 13°. Dehors le soleil brille, radieux, mais la bise souffle âpre et froide. Les enfants sont inattentifs, remuants. Mettons les chapeaux et les manteaux et allons devant la maison.

Pépiant, caquetant, jambes de ci, jambes de là, mon petit monde s'installe au bon soleil. Peu à peu un silence relatif qui devient de la stupéfaction s'établit. Songez donc: Il est avéré que c'est moi qui parle le plus à l'école. Or, je ne dis rien, pas un mot. Quarante paires d'yeux m'interrogent.

— Fait chaud, dit Germaine à qui le silence pèse toujours tout spécialement.

— On sue, dit Gustave.

¹ L'auteur de cette leçon nous écrit:

« A défaut d'une autre que j'étais en train d'expérimenter lorsque *la grippe* a fait fermer nos classes, je vous envoie, bien qu'elle ne soit guère de saison, une leçon prête depuis un certain temps. L'article de M. Vittoz, dans le n° 30 de l'*Educateur* m'y décide ».

Nous sommes heureux de pouvoir donner ici le charmant travail de M^{me} Cantova-Chausson, vraie leçon d'intuition, application de la méthode active, qui intéressera bon nombre de nos collègues, au moment surtout où l'étude de la *Géographie locale* est à l'ordre du jour des Conférences pédagogiques dans le Canton de Vaud. — *Réd.*

Sans mot dire, j'enlève mon manteau. Tous en font autant. La leçon muette devient amusante.

Je romps enfin le silence :

— Allons sur la route, derrière la maison.

Tous se lèvent, joyeusement. Brr... qu'il fait froid. Le jour à l'ombre paraît gris. Des flaques gelées sillonnent le chemin. La bisé glaciale nous transperce. Vite, vite, remettons les manteaux, puis retournons au soleil.

Et maintenant la leçon, la vraie leçon commence. J'explique ou plutôt nous expliquons le climat au midi et le climat au nord. Ici le mur abrite la cour. Les montagnes, elles, abritent le pays.

Nous ôtons de nouveau les manteaux. Si nous restons longtemps au soleil, notre peau brunira. Georges montre son cou, ses bras, ses jambes qui ont ainsi bruni à la *Grange des prés*.

Nous partons ensuite pour un beau voyage en imagination à la rencontre du soleil :

— Il fait toujours plus chaud.

— Les gens sont toujours plus bruns.

— Ils sont vêtus d'habits toujours plus légers ; etc., etc.

— Et si, au contraire, revenant à notre point de départ, nous marchons toujours en tournant le dos au soleil ?..

— Il fera toujours plus froid.

— Les gens seront plus pâles...

— C'est pour cela que Fanny Spasser est si blonde et si pâle. Elle vient d'Allemagne. Elle est pourtant bien gentille, tandis que Marie Pozzi, qui est brune comme une châtaigne, a des yeux noirs qui brillent, et elle est méchante... faut savoir...

— Chut ! et le voyage ?

— Le froid augmente. Nous arrivons dans de vastes plaines glacées. Les habitants sont vêtus de chaudes fourrures, etc.

— Alors, dit Louis Suchez, dans ce pays-là, les enfants peuvent se luger toute l'année ?

— Ils ne se lugent pas, ils vont en traîneau.

— Ça ne fait rien. Je voudrais bien y demeurer.

Tous rient. Des pays lointains, je ramène mes petites imaginations chez nous :

— Il y a donc des pays chauds et des pays froids, des climats chauds et des climats froids. Et chez nous, quel climat avons-nous ?

— Chez nous, crient à la fois René, Germaine et une demi-douzaine d'autres, ah bien ! chez nous il fait moitié chaud, moitié froid !

* * *

Le lendemain, j'ai sur mon pupitre une dizaine de feuilles de missions avec des nègres sommairement vêtus. Gaston, très fier, apporte le portrait d'un Lapon qui soulève une morue plus grande que lui. Daniel a l'image d'un ours blanc et d'un iceberg. Germaine réclame qu'on lise, à la page 160 du Second livre, l'histoire du lion et de l'ours blanc. Décidément, la leçon porte ses fruits. Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud. Cet après-midi, nous irons voir ce qui

pousse sur les pentes au midi et sur les pentes au nord : il faudra ouvrir les yeux.

Les productions.

Ah ! la délicieuse flânerie le long de la route ensoleillée. La bise est tombée. A la villa des Roses, il y a un oranger. Trois petites oranges brunes pendent tristement à un rameau. Cet hiver il y en avait beaucoup. Elles étaient jaunes comme l'or. Personne ne les a cueillies. Philippe explique qu'il est venu là faire une commission. Une orange était tombée. Il l'a prise. Il y a mordu. Elle était si mauvaise, si mauvaise, dit-il, qu'elle m'a fait pleurer. Cet amer souvenir lui fait encore plisser le nez d'éloquente façon. Germaine hoche la tête d'un air compatissant.

Dans le jardin de M. Marin, il y a un grand palmier. Il est chaudement enveloppé de paille et de serpillière. Devant l'église, Odette nous montre un grenadier. En automne, elle y a vu des grenades rouges. Plus haut, voici un figuier. Les figues n'y mûrissent jamais, dit Jules, qui connaît particulièrement bien les qualités des arbres fruitiers du pays.

Des hommes taillent la vigne. Le père de Frédéric nous montre un pêcher en fleurs. Plus loin, il y a des abricotiers. Ces fruits-là mûrissent, c'est Jules qui l'affirme.

Sur le talus, voici des tussilages, des pâquerettes. Sous un buisson couvert de chatons pâles, il y a des primevères, des scilles bleues. Au pied d'un mur, dans l'herbe déjà verte, Ida cueille des violettes.

Ainsi parlant, flânant et musant, nous arrivons au contour. Nous nous asseyons sur les murs bas et nous reprenons le beau voyage de la veille. Nous allons dans les pays où les oranges ne font pas pleurer les maraudeurs, où les figues mûrissent, où il n'y a pas besoin d'emmailotter les palmiers dans de la serpillière. Puis nous nous réjouissons d'être bientôt en été, puis en automne, et de pouvoir manger les cerises, les abricots, les pêches, les pommes, les poires, les noix, les raisins, qui mûrissent chez nous.

Maintenant, en route. Nous descendons le ravin, nous traversons le torrent. Voici la pente nord. Quel contraste ! Peu de soleil. Il fait presque sombre. La forêt de sapins borde la route. Au bas des couloirs, il y a encore de la neige. Jules nous fait remarquer deux maigres cerisiers. Il fait froid. L'heure avance. Nous nous hâtons. Sur la place, je licencie ma troupe.

* * *

D'un pas mesuré, je descends la rue. Mais devant le magasin de primeurs j'avise un groupe d'une quinzaine de mes élèves. Voyons donc. Dans la vitrine, des oranges, des chaînes de figues, des boîtes de dattes voisinent avec des pommes rouges et des réclames de chocolat.

Louis Suchez, les cheveux roûx tout hérissés, colle sa face à la vitre et déclare avec conviction :

— C'est moi qui voudrais être un nègre.

— Oh ! réplique Lucette, en secouant la cocarde rose qui retient ses cheveux et lui tombe dans l'œil, oh ! hier tu voulais être un... un... un renne.

Du coup, Suchez se retourne :

- Bête, le renne c'est une bête !
— Oui, dit Lucette, une bête qui traîne les traîneaux.
Gare à la cocarde rose. J'interviens promptement :
— Et moi, savez-vous où je voudrais demeurer ?
Les regards se lèvent interrogateurs. Alors je fredonne :
— Ah ! qu'on est bien, qu'on est bien....
— Chez nous, termine la joyeuse bande qui s'éparpille en chantant.

L. CANTOVA-CHAUSSON.

RÉCITATION. — *Degré moyen.*

Labour, par J. AICARD.

- | | |
|---|--|
| 1. Lorsque laboure mon père,
J'aime à marcher près de lui ;
J'aime à bien voir dans la terre,
Entrer le coutre qui luit. | 3. Elle est tiède et parfumée ;
J'y vois des germes herbeux ;
Il en sort une fumée,
Comme du museau des bœufs. |
| 2. Elle résiste ; il la perce ;
Il la fend de long en long ;
Le versoir qui la renverse
Laisse après lui le sillon. | 4. Mes bœufs patients que j'aime,
Front bas, vont d'un pas égal.
C'est dur, mais ils vont quand même ;
Ils se donnent bien du mal ! |
5. Ils savent que l'on travaille
Pour semer avoine et blé,
Et qu'ils n'auront de la paille,
Que s'ils ont bien travaillé.

CAUSERIE : C'est le fils d'un laboureur qui parle ici ; il aime les travaux champêtres, il s'y intéresse et prend plaisir à suivre son père dans la plaine. Le labourage est en effet une belle opération et l'on est presque ému en contemplant le soc brillant et le coutre de la charrue qui tracent les sillons si droits et si profonds. On sent que les bœufs font effort pour soulever la lourde bande de terre. Les braves bêtes tirent de leur mieux : rien d'étonnant qu'elles aient chaud ! De la terre fraîchement remuée s'élève comme une fumée légère qui semble s'unir au souffle des bœufs. Mais, bêtes et gens s'entendent à merveille et savent que pour avoir plus tard pain ou avoine, il faut se donner du mal et ne pas épargner son labour.

SCIENCES NATURELLES. — (*Degré supérieur.*)

Le pluviomètre.

Le pluviomètre est un instrument qui sert à mesurer la quantité d'eau qui tombe dans une contrée.

Il est constitué par un cylindre terminé en entonnoir qui recueille et conduit l'eau tombée dans un récipient placé au-dessous. Chaque matin, après les jours de pluie, l'eau de ce récipient est vidée dans un tube de verre gradué et dont chaque graduation correspond à la hauteur d'un millimètre d'eau tombée, ou, ce qui revient au même, à un litre d'eau par mètre carré. Ainsi, si l'eau

remplit le tube jusqu'à la quinzième graduation, c'est qu'il est tombé une hauteur de 15 mm. de pluie ou 15 litres par mètre carré.

Il existe un peu partout, dans le canton et en Suisse, des stations pluviométriques. Celles-ci adressent chaque mois un relevé de la pluie tombée journellement, ainsi qu'un tableau indiquant l'état atmosphérique, à la station météorologique centrale, qui établit des moyennes et des comparaisons annuelles.

Précipitations annuelles. — En Suisse, les contrées qui reçoivent le moins de pluie sont le canton de Genève, la vallée valaisanne du Rhône, la partie centrale des plateaux vaudois et fribourgeois, Bâle-Ville, Brugg, le canton de Schaffhouse, le nord du canton de Thurgovie et Coire. Il y tombe 90 cm. d'eau au plus, annuellement, soit 900 litres au m². (Sion ne reçoit même que 600 litres par m².)

Le reste du plateau suisse, le Jura soleurois, les vallées latérales valaisannes et les vallées grisonnes reçoivent en moyenne 90 à 120 cm. d'eau. Le Jura et les Préalpes en reçoivent jusqu'à 160 cm.; le Tessin, Glaris et Appenzell, jusqu'à 2 m., et la région du Saint-Gothard, le glacier du Rhône et de l'Aar, une quantité supérieure encore.

Il est à remarquer que les montagnes ont les plus grandes précipitations atmosphériques, par le fait que les vents chargés d'humidité de l'ouest et du sud-ouest doivent passer dans des régions plus froides pour les franchir, ce qui amène la condensation. Tout au contraire, c'est le fond des vallées qui est le moins arrosé.

Application. — Il est très facile de construire soi-même un pluviomètre. Il suffit de prendre une boîte à conserve cylindrique et de l'exposer à la pluie. En divisant le volume de l'eau recueillie par la surface de l'eau du vase, on obtient l'épaisseur de la couche d'eau tombée. Si le vase est régulier, c'est-à-dire si le fond est parfaitement plat et d'une surface égale à l'ouverture, il est encore plus simple d'y plonger une règle graduée en millimètres et d'y lire la hauteur à laquelle l'eau s'élève. Nous avons ainsi la hauteur de la couche tombée en mm. ou la quantité en litres par m².

Il est intéressant de faire construire à nos élèves des pluviomètres très simples et de les habituer à évaluer exactement les précipitations atmosphériques. Après un orage, par exemple, on prend connaissance des quantités de pluie tombée en différents points de la localité. Ces quantités sont souvent différentes. On peut aussi faire dresser des tableaux de répartition de l'eau tombée dans les différents mois de l'année, faire noter la fréquence et l'importance des orages, des averses, des giboulées, des périodes sèches ou humides, etc., etc.

En renseignant exactement sur la quantité d'eau tombée, et par conséquent sur le degré d'humidité du sol, le pluviomètre rend d'appréciables services à l'agriculture, surtout au moment des labours.

P.-L. M.

LE DESSIN A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Degré supérieur.

La vigne.

La feuille. — Faire dessiner d'après nature une feuille de vigne en attirant l'attention des élèves sur sa forme : contours, lobes, découpures, points d'attaches des nervures. Comparer avec d'autres feuilles.

Constructions. Tracer une circonférence ou un pentagone suivant la forme de la feuille. Pour une feuille très régulière, le tracé de la circonférence est tout indiqué. Marquer l'attache des nervures médianes de chaque lobe ; ceux-ci aboutissant à chaque sixième environ de la circonférence. Dessiner ensuite les contours des lobes, puis les découpures ; voir fig. 2.

Le rameau. — Observer sa direction et ses proportions, puis les points d'attaches des feuilles, les rapports de grandeur et la position de chacune d'elles. Esquisser très légèrement les contours, puis les détails.

En dessinant la grappe, remarquer que beaucoup de grains sont cachés les uns par les autres.

Couleurs. En automne, la feuille de vigne se teinte en général de très belles couleurs, jaunes, brunes, quelquefois rouges. On peut se servir soit du pinceau, soit du crayon, ou simultanément de l'un et l'autre de ces procédés. En teintant les grains, on fera attention à la transparence de ceux-ci ; si c'est au pinceau, on mettra très peu de couleur ou bien on enlèvera celle-ci avec le pinceau presque sec. Avec le crayon de couleur, il faut frotter très légèrement sur les parties claires.

Stylisation. On entend par stylisation d'une feuille, la régularisation des contours de celle-ci dans un but décoratif. On tend, en général, à simplifier les contours et à diminuer le nombre des nervures et des découpures ; le limbe de la feuille peut recevoir une ornementation ; voir A et B., fig. 3.

Composition décorative. Dans le but de laisser le plus possible d'initiative aux élèves, le maître ne donnera au tableau noir que des indications aussi sommaires que possible, et ceci dans le genre des croquis, fig. 4 à 8.

Les fig. 4 et 5 peuvent être des projets de décoration de tapis, de boîtes, de plaques de faïence, etc., chaque élève pouvant interpréter à sa fantaisie tel ou tel de ces sujets. La fig. 6 est un projet de bordure alterne pour broderie, pochoir ou vitrail ; la fig. 7 un projet de frise, et la fig. 8 une esquisse pour décors d'un plat, d'une assiette ou d'une boîte ronde.

Etudes et applications similaires : le lierre, l'érable, la petite groseille (raisin de mars).

G. PAYER.

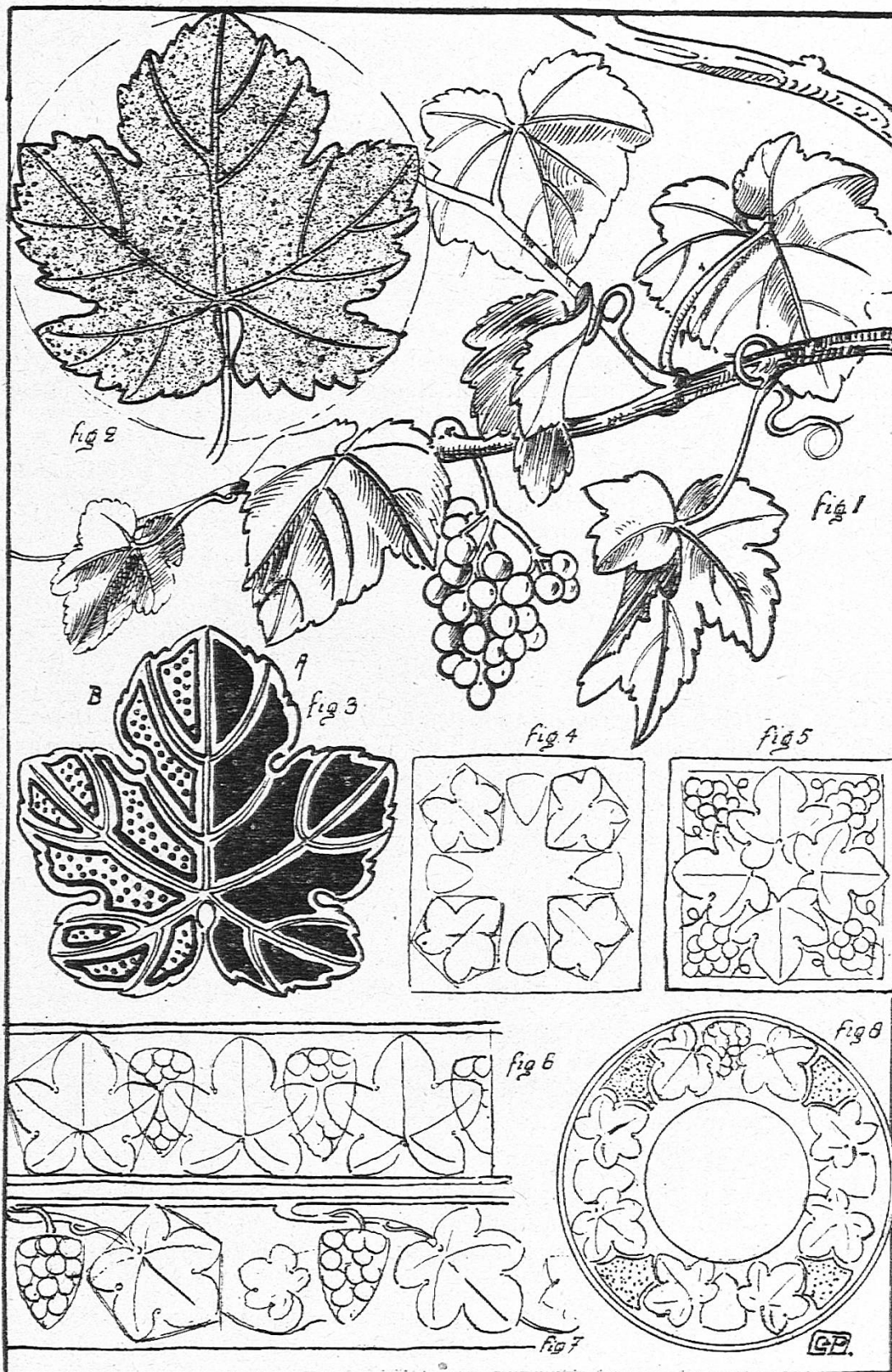
PENSÉES

Il suffit d'être homme pour être bon père, mais, si on n'est homme de bien, il est rare qu'on soit bon fils.

VAUVENARGUES.

On est quelquefois un sot avec de l'esprit ; mais on n'est jamais un sot avec du jugement.

LA ROCHEFOUCAULD.



ARITHMÉTIQUE

Solution des problèmes pour les maîtres donnés dans le n° 28.

N° 1. x longueur de la longe. — La surface à brouter, une couronne, doit être équivalente à celle du cercle intérieur ;

$$\text{on a donc } R^2 = 2 r^2 \quad r = \sqrt{\frac{R^2}{2}} \text{ ou } r = \frac{R}{\sqrt{2}} \text{ ou } \frac{R\sqrt{2}}{2} ; \text{ or } x = R - r ;$$

$$\text{on aura donc } x = R - \frac{R\sqrt{2}}{2} = R \left(1 - \frac{\sqrt{2}}{2} \right)$$

$$\sqrt{2} = 1,414 \quad x = R \times 0,293$$

PAUL MOTTAZ.

NOTA. Supposant la longe fixée en un point du pourtour (au lieu de se mouvoir ou plutôt de glisser sur ce pourtour), MM. Häsler et Fromaigeat nous ont adressé des solutions trigonométriques intéressantes.

N° 2. Soit x le nombre des dames. Le carré du nombre qu'il faudrait pour qu'elles fussent 50 est : $(50 - x)^2$. Le carré du nombre qui les représente est : x^2 . Si elles étaient 50, il leur faudrait 100 gants.

$$\text{D'où l'équation } (50 - x)^2 - x^2 = 100$$

$$2500 - 100 x + x^2 - x^2 = 100$$

$$\text{ou } 100 x = 2400$$

$$x = 24$$

Il y avait **24** dames.

JULES YERSIN.

Reçu des solutions et réponses exactes de Mlle Germaine Pitton à Oppens; MM. L. Loup, Gletterens (Fribourg); M. Gardel, Montreux; C. Vuagniaux, Chêne-Pâquier; J. Grize, Les Verrières; J. Reiser, Mormont (Jura bernois); P. Ehinger, Onnens; P. Perrenoud, Le Pâquier (Val de Ruz); C. Häsler, Bienne; M. Fromaigeat, La Chaux sur Breuleux; P. Mottaz, Lausanne; J. Yersin, Les Moulins (Pays-d'Enhaut).

Problèmes pour les maîtres.

(A proposer aussi aux élèves des classes primaires supérieures.)

1. Deux cyclistes roulent sur une piste circulaire de 360 m. de tour, tantôt dans le même sens, tantôt en sens contraire. Quand ils marchent dans le même sens, le 1^{er} dépasse le 2^e toutes les minutes; quand ils marchent en sens contraire, ils se croisent toutes les 12 secondes. Quelles sont, par minute, les vitesses des deux cyclistes?

2. Quelqu'un a un vase de 12 litres plein de vin; il veut faire un cadeau de 6 l. (ou de la moitié), mais il n'a pour mesurer les 6 l. que 2 vases, l'un de 8 l., l'autre de 5 l. Comment s'y prendra-t-il pour mettre les 6 l. dans le vase de 8 l?

M. à L.

Adresser les réponses, avant le 30 septembre, au rédacteur de la partie pratique.



**HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVREURIE**



Bornand-Berthe

Lausanne

8, Rue Centrale, 8
Maison Martinoni

Montres garanties en tous genres, or, argent, métal, **Zénith, Longines, Oméga, Helvétia, Moeris.** Chronomètres avec bulletin d'observat.
Bijouterie or, argent, fantaisie (contrôle fédéral).
Orfèvrerie argenterie de table, contrôlée et métal blanc argenté 1^{er} titre, marque Boulenger, Paris.

— BIJOUX FIX —

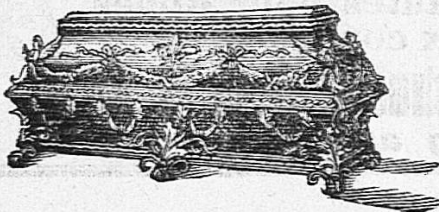
RÉGULATEURS — ALLIANCES

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).
10 % de remise au corps enseignant. Envoi à choix.



Classes de raccordement
internat et externat

Pompes funèbres générales



Hessenmuller-Genton-Chevallaz

S. A.

LAUSANNE Palud, 7
Chaucrau, 3

Téléphones permanents

FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs
de la Société Pédagogique Vaudoise.

Le Mouvement Féministe

Journal suffragiste, social, et littéraire de la Suisse romande

Abonnement : 2 fr. 50

Le numéro : 20 centimes.

Redaction et Administration : Mlle Emilie GOURD, Pregny-Genève.

Sommaire : N° de septembre : Alliance nationale de Sociétés féminines suisses. — Une pétition des femmes suisses au Conseil Fédéral : E. Gd. — La préparation aux œuvres de protection de l'enfance : Georges Thélin. — Une devancière : Florence Nightingale : Lily Pommier. — De ci, de là... — Le suffrage féminin au Etats-Unis. — Le féminisme italien : Margh. Ancona. — Bibliographie.

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires, Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1917.

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

	Vêtements confectionnés et sur mesure POUR DAMES ET MESSIEURS	
J. RATHGEB-MOULIN Rue de Bourg, 35, Lausanne		
	Draperies, Nouveautés pour Robes. Trousseaux complets. Articles pour Blouses. — Costumes. — Tapis. — Rideaux. Escompte 10 0/0 au comptant.	

AVIS

Les réclamations de nos abonnés étant le seul contrôle dont nous disposons, prière de nous faire connaître toutes les irrégularités qui peuvent se produire dans l'envoi du journal.

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place
du Pont
LAUSANNE

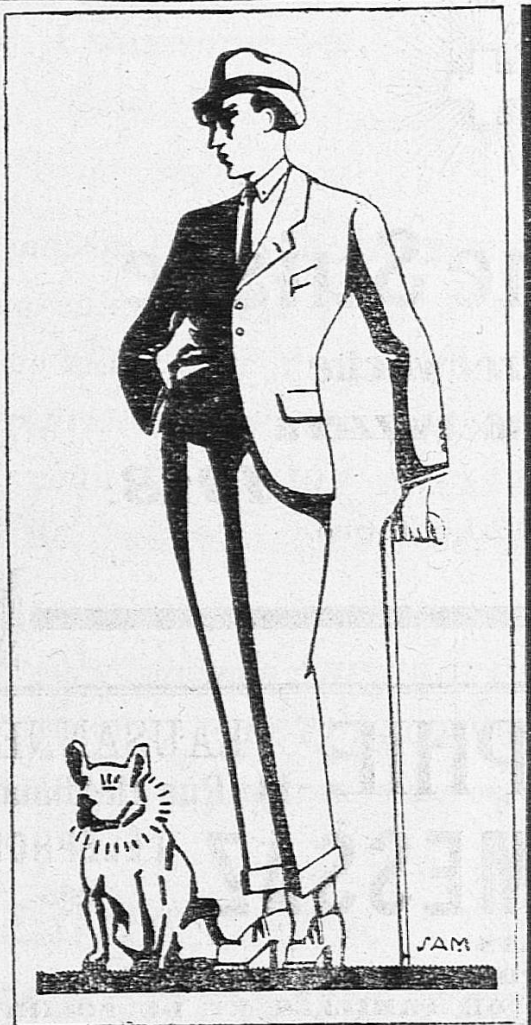
MAISON SPÉCIALE de VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES Officiers

Toute la
CHEMISERIE

10% au comptant pour les instituteurs de la S. P. V.



Ustensiles
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT
LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

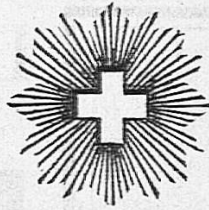
Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5% aux membres de S. P. R.

POUR LA DÉFENSE
DE LA PRODUCTION NATIONALE



Semaine Suisse

Schweizerwoche
Settimana svizzera

1918

1918

du 5 au 20 octobre

PHOTOGRAPHIE LAUSANNE
14 Rue Haldimand
ASCENSEUR **CH** LES **MESSAZ** TÉLÉPHONE

✻
PORTRAITS DE TOUS FORMATS
SPÉCIALITÉ DE POSES D'ENFANTS
DE GROUPES DE FAMILLES ET DE SOCIÉTÉS
—Reproduction d'anciennes photographies.

AGRANDISSEMENTS **MINIATURE, etc.**

Ouvert tous les jours et les dimanches.

Maison de confiance fondée en 1890.

Médaille d'argent Berne 191

Appareils photographiques

neufs et d'occasion

ACHATS

ECHANGES

ACCESSOIRES

Plaques ✻ Pellicules ✻ Films pack ✻ Papiers

Cartes postales

Produits chimiques Expéditions.

CATALOGUES GRATUITS

(C. 4)

A. SCHNELL

Place St-François, LAUSANNE.

EDITION FŒTISCH FRÈRES (S. A.)

Lausanne ☉ Vevey ☉ Neuchâtel

La maison FŒTISCH FRÈRES (S. A.) a l'avantage d'informer son honorable clientèle, ainsi que MM. les Directeurs des sociétés chorales, musicales, dramatiques, etc., qu'elle est désormais seule propriétaire des deux fonds d'édition très avantageusement connus, celui de l'UNION ARTISTIQUE et celui de la maison I. BOVARD, l'un et l'autre à Genève.

Ces fonds comprennent, outre les œuvres des principaux compositeurs romands : BISCHOFF, DENÉREAZ, GRANDJEAN, MAYR, NORTH, PILET, PLUMHOF, etc., etc., toutes celles de Ch. ROMIEUX, et une très riche collection de

CHŒURS

MORCEAUX POUR FANFARE

ET POUR HARMONIE

PIÈCES DE THÉÂTRE

SAYNÈTES

MONOLOGUES

etc., etc., etc.

dont le **catalogue** détaillé, actuellement en préparation, sera prochainement distribué.

TOUT

ce qui a rapport
ou concerne la

MUSIQUE


les

Instruments et leurs Accessoires
en tous genres.

HARMONIUMS

et

PIANOS droits et à
queue

 TRÈS GRAND CHOIX ET
POUR TOUTES LES BOURSES

chez

FOTISCH FRÈRES
S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

LIBRAIRIE
THÉÂTRALE

Prix spéciaux pour
Instituteurs, Pensionnats
et Prof. de Musique.

LIBRAIRIE
MUSICALE

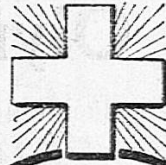
DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LIV^{me} ANNÉE — Nos 38-39.

LAUSANNE, 5-12 octobre 1918



LIBERTÉ
ET
PATRIE

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique:

JULIEN MAGNIN

Avenue d'Echallens, 30.

Gérant: Abonnements et Annonces.

JULES CORDEY

Avenue Riant-Mont, 49, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, la Rippe.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50

PRIX DES ANNONCES: 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE.



Institut Olympique

L'Institut Olympique de Lausanne a décidé de faire donner par M. le lieutenant Desruelles, spécialiste renommé, un

Cours de boxe française et de canne

qui aura lieu au Casino de Montbenon, le mercredi soir, à partir du 9 octobre.

MM. les instituteurs de Lausanne et environs qui se feront inscrire avant le 8 octobre à 6 heures du soir au Département de l'Instruction publique, 1^{er} service, seront admis au prix de faveur de fr. 4.— pour les dix leçons du cours.

Service de l'Enseignement primaire.

CONCOURS

La Commission scolaire de l'**Ecole protestante de Martigny** cherche, pour une année, un

Instituteur célibataire

qui devrait diriger sa classe primaire supérieure (classe mixte, élèves 10 à 15 ans).

Traitement annuel : 2200 fr. pour toutes choses.

P 26651 L.

S'adresser jusqu'au **10 octobre prochain**, en envoyant les certificats et un curriculum vitæ, à **M. Ch. Pipy, Martigny**, qui renseignera au besoin.

Jeune instituteur

de la Suisse allemande, possédant d'excellents certificats. (Maturité suisse, instituteur primaire, diplômé)

cherche place

dans école, institut ou famille, pour se perfectionner.

Offres écrites sous chiffres **O. F. 314 A.** à **Orell Füssli-Publicité, Bâle, Eisengasse 1.**

O.F. c. 4271 A.

On désire placer un

jeune homme

de 15 ans en pension pour compléter instruction et éducation, chez instituteur disposé à s'en occuper avec sollicitude. Adresser offres sous chiffres **O 25817 L.** **Publicitas S. A., Lausanne.**

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places primaires au concours :

INSTITUTEURS: Vevey: fr. 3200, pour toutes choses plus augmentations triennales avec un maximum de fr. 600 pour années de service dans le canton ; obligation d'habiter la commune : 11 octobre.

INSTITUTRICES: Vallorbe: fr. 2000, pour toutes choses, plus augmentations triennales de fr. 30. (Maximum 2150) : 11 octobre. — **Bex: Les Devens:** fr. 1700, plus 4 augmentations quinquennales de fr. 25 suivant années de service dans le canton, logement, plantage : 11 octobre. — **Cremin:** fr. 1700, plus logement, fr. 20 d'indemnité de jardin et bois nécessaire au chauffage de la salle d'école : 11 octobre. — **Leysin:** Maîtresse pour l'enseignement ménager. Le traitement et l'indemnité de logement seront fixés d'entente avec la personne qui sera désignée : 11 octobre. — **Peney-le-Jorat:** Maîtresse de l'école semi-écolaire, brevet froebélien ; fr. 1100, logement, jardin ou indemnité, bois nécessaire au chauffage de la salle d'école : 15 octobre.

Enseignement secondaire.

Collège de Cully. — Un poste de maître secondaire est au concours.

Enseignement des mathématiques, des sciences physiques et naturelles et de la géographie.

Obligations : 30 heures hebdomadaires.

Traitement : 3600 francs par an.

Entrée en fonctions à fixer d'entente avec les autorités scolaires.

Adresser les inscriptions, avec un « curriculum vitæ » au Département de l'instruction publique, 2^{me} service, avant le 4 octobre 1918, à 6 heures du soir.

Enseignement primaire.

Le Département de l'instruction publique a sanctionné les nominations suivantes :

INSTITUTEURS : MM. Henry Robert, à Bassins ; Berthoud Ernest, à la Nouvelle-Censière r. Provence.

INSTITUTRICES : Mlles Giron Augustine, à Lausanne ; Pasche Elise, à Seigneux ; Mayor Elise, à Chernex-Montreux ; Rochat Julia, à St-Légier ; Rochat Marie, à St-Sulpice ; Porchet Violette, à Lausanne ; Genevay Fanny, maîtresse d'école enfantine, à Bassin ; Chaudet Edmée, maîtresse de couture, à Lussy-sur-Morges.

Gymnase classique

Baccalauréat ès lettres

2^{me} session

Inscriptions et début des examens : **lundi 7 octobre**, à 1 h. ³/₄.

Dans sa séance du 24 septembre 1918, le Conseil d'Etat a nommé :

M. Herman Lang, instituteur, porteur du brevet spécial pour l'enseignement du chant, en qualité de maître de chant, de calligraphie et de géographie, au Collège de Vevey, ce à titre provisoire.

Institut J.-J. Rousseau

Taconnerie 5, GENÈVE

Pour les petits :

M. AUDEMARS et L. LAFENDAL

Nouveau Jeu de Surfaces

COMPOSITION. DÉCOUPAGE. COLLAGE. CONSTRUCTION

Une boîte contenant 576 surfaces diverses (carrés, cercles, ovales, rectangles, triangles) en huit couleurs. Fr. 7.50.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.



(J. H. 5699 B.)

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à ZURICH

Service principal.

Bien que la Société accorde sans surprime aux assurés la garantie des risques de guerre, ceux-ci ne sont pas tenus de faire des contributions supplémentaires. Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Police universelle.

La Société accorde pour les années 1917 et 1918 les mêmes dividendes que pour les 5 années précédentes.

Par suite du contrat passé avec la Société pédagogique de la Suisse Romande, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

S'adresser à **M. J. Schaechtelin**, Agent général, Grand-Chêne 11, Lausanne.

Editions ATAR — GENÈVE

**Livres en usage dans les Universités, Collèges,
Ecoles secondaires, primaires et privées
de la Suisse romande.**

ARZANI, prof.	<i>Grammaire italienne</i>	Fr. 3.—
»	» <i>Anthologie italienne</i>	» 3.—
CHOISY, L., pasteur.	<i>Manuel d'instruction religieuse, 4^{me} édition.</i>	» 0.75
CLIFT, J.-A.	<i>Manuel du petit solfégien.</i>	» 0.95
CORBAZ, André.	Exercices et problèmes d'arithmétique, 1 ^{re} série, Livre de l'élève » » » » » Livre du maître » » » 2 ^{me} série, Livre de l'élève » » » » » Livre du maître » » » 3 ^{me} série, Livre de l'élève » » » » » Livre du maître Calcul mental Manuel de géométrie.	» 0.80
		» 1.40
		» 1.20
		» 1.80
		» 1.40
		» 2.20
		» 2.20
		» 1.70
DÉMOLIS, prof.	<i>Physique expérimentale.</i>	» 4.50
DENIS, Jules.	<i>Manuel d'enseignement antialcoolique (77 fig. et 8 pl. litho.)</i>	» 2.—
DUCHOSAL, M.	<i>Notions élémentaires d'instruction civique, édit. complète</i>	» 0.60
»	» » » » » » réduite.	» 0.45
EBERHARDT, A., prof.	<i>Guide du violoniste</i>	» 1.—
ELZINGRE, H., prof.	<i>Manuel d'instruction civique (2^{me} partie: Autorités fédérales)</i>	» 2.—
ESTIENNE, H.	<i>Pour les tout petits, poésies illustrées</i>	» 2.—
CAVARD, A.	<i>Livre de lecture, degré moyen</i>	» 1.50
GOUÉ (M^{me}) et GOUÉ, E.	<i>Comment faire observer nos élèves?</i>	» 2.25
GROSGUIN, prof.	<i>Cours de géométrie.</i>	» 3.25
JUGE, H. prof.	<i>Notions de sciences physiques</i>	» 2.50
	<i>Leçons de physique, 1^{er} livre: Pesanteur et chaleur</i>	» 3.75
	» » 2 ^{me} livre: Optique	» 2.50
	<i>Leçons d'histoire naturelle.</i>	» 3.25
	<i>Leçons de chimie.</i>	» 2.50
	<i>Petite flore analytique (à l'usage des écoles de la Suisse romande).</i>	» 2.75
LESCAZE, A., prof.	<i>Premières leçons intuitives</i>	» 1.80
	<i>Manuel pratique de langue allemande, 1^{re} partie</i>	» 1.50
	» » 2 ^{me} partie	» 3.—
	» » 1 ^{re} partie, professionnelle	» 2.25
	» » 2 ^{me} partie, professionnelle	» 2.75
	<i>Lehr- und Lesebuch für den Unterricht in der deutschen Sprache</i>	
	1 ^{re} partie.	» 1.40
2 ^{me} partie.	» 1.50	
3 ^{me} partie.	» 1.50	
MALSCH, A.	<i>Les fables de la Fontaine (édition annotée).</i>	» 1.50
MARTI, A.	<i>Livre de lecture, degré inférieur.</i>	» 2.50
MARTI et MERCIER.	<i>Livre de lecture, degré supérieur</i>	» 3.—
PITTARD, Eug., prof.	<i>Premiers éléments d'histoire naturelle</i>	» 2.75
PLUD'HUN, W.	<i>Comment prononcer le français?</i>	» 0.50
»	<i>Parlons français.</i>	» 1.—
POTT, L.	<i>Geschichte der deutschen Literatur</i>	» 4.—
SCHUTZ, A.	<i>Leçons et récits d'histoire suisse</i>	» 2.—
THOMAS, A., pasteur.	<i>Histoire sainte.</i>	» 0.65

Majoration de 20 % sur les prix ci-dessus, suivant décision de la Société des Libraires-Editeurs de la Suisse.

LIBRAIRIE PAYOT & C^E, LAUSANNE

Henri Duchosal

Directeur de l'Ecole Supérieure de Jeunes Filles de Genève.

Exercices
de
Lecture Expliquée

à l'usage du degré supérieur des Ecoles primaires.

Un volume cartonné 1.80

Au cours de ces dernières années de nombreux manuels de lecture expliquée paraissaient en France tandis qu'aucun ouvrage de ce genre n'était publié en Suisse romande. Celui de M. Henri Duchosal sera donc certainement le bienvenu, car, cela va de soi, pour ce genre d'enseignement il importe tout particulièrement que les idées de fond des morceaux à étudier cadrent avec nos institutions, nos mœurs, notre idéal. Enfin, parmi les écrivains avec lesquels ces exercices font prendre un premier contact, il est agréable et utile d'en trouver quelques-uns dont notre patrie s'honore à juste titre.

Ce petit manuel, où se révèle à chaque page la grande compétence de l'auteur, est précédé d'un exposé détaillé de la méthode et d'exemples qui peuvent en faciliter l'application.

Parmi les excellents résultats que l'on peut attendre des exercices de lecture expliquée, il faut noter surtout celui qui procure à l'élève des idées claires, de l'aisance et de l'exactitude dans l'expression. A ce point de vue, les maîtres chargés d'enseigner le français à des élèves de langue étrangère pourront se servir aussi de ce manuel avec avantage en remarquant que les questionnaires ont précisément pour but le classement des idées, et l'obligation de s'exprimer logiquement et correctement.